

DECISION

Annule et remplace toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Objet : Comptabilité Matières

Le Directeur, vu :

- L'instruction M 21
- l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,
- l'arrêté de Madame La Directrice Générale du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 23 juin 2014 portant nomination de Monsieur Dominique DELAUME en qualité de directeur du centre hospitalier de La Châtre,
- La décision du 09 février 2010 portant recrutement de Madame Cécile LARUELLE dans le grade d'Adjoint des cadres Hospitaliers.

DECIDE

ARTICLE 1er : Les fonctions de comptable matières sont confiées à Madame Cécile LARUELLE à compter du **26 novembre 2015**.

ARTICLE 2 : A ce titre, délégation est donnée à Madame Cécile LARUELLE pour engager et liquider les dépenses dans le cadre de la comptabilité matières.

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

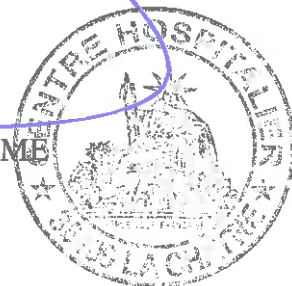
Fait à La Châtre, le 25 novembre 2015

Pour notification, le délégataire,


Cécile LARUELLE

Le Directeur,


Dominique DELAUME



Pour information, le comptable,


Dominique MALEYRIE